

PAR LE BUREAU DU SYNDICAT

## AFFAIRES SYNDICALES

Notre convention collective est une entente conclue entre nous et la direction d'HQ, signée par la PDG afin d'établir clairement les règles applicables pour l'ensemble des gestionnaires. Il est donc important qu'elle soit respectée et appliquée de façon cohérente. N'hésitez pas à rappeler à votre gestionnaire que la convention ne prévoit pas de montant maximal fixe pour les repas, mais qu'elle repose plutôt sur la notion de dépenses raisonnables. Cela implique nécessairement l'exercice d'un jugement. C'est d'ailleurs pour cette raison que cette évaluation relève du gestionnaire, et non d'un système automatisé ou d'une simple formule basée sur un montant maximal prédéfini.

## CONGRÈS FORMATION SPIHQ-HQ

Les 800 places disponibles pour le premier congrès conjoint SPIHQ-HQ se sont envolées en quelques heures. C'est Hydro-Québec qui a pris la responsabilité du système d'inscription et celui-ci a malheureusement connu des problèmes de communication.

## TÉLÉTRAVAIL

HQ a annoncé une évolution du programme de télétravail au 25 mai. Chaque situation est particulière, mais il est clair que des directives données actuellement par certains gestionnaires ne respectent pas la lettre d'entente ou la convention collective. Entre autres, les journées dans un autre QG, en chantier ou en déplacement sont comptabilisées dans les deux jours de présentiel. De plus, un employé qui doit s'absenter pour une maladie lors d'une journée prévue en présentiel n'a en aucun cas à reprendre cette journée dans la semaine. Finalement, tous les ingénieurs peuvent faire des demandes ponctuelles à leur gestionnaire pour réduire leur prestation en présentiel et ces derniers devront accepter à moins de fournir un justificatif adéquat. Si vous avez des problèmes, contactez sans tarder votre délégué.

## RAPPORTS DES COMITÉS

Les rapports complets des comités sont disponibles sur le site web du SPIHQ.

## ACCUEIL ET MOBILISATION

Les membres du comité s'affairent à bâtir un guide unique, mis à jour et sous une forme qui en facilitera la consultation. Ce guide sera la fusion du guide pour les nouveaux membres et du guide d'accueil général.

Le comité a toujours le projet de préparer un résumé de plusieurs formations parmi celles proposées en cours d'année, adressées

principalement aux nouveaux membres. Le format complet des formations est maintenu cependant, pour tous les membres, selon le calendrier publié dans L'Écho.

## DÉONTOLOGIE ET PRATIQUE

Un premier sous-comité a complété ses travaux portant sur les façons de faire en distribution, notamment en matière de respect des plans et devis, de surveillance des travaux et d'attestations de conformité. Le sous-comité Mise en route et mise en service a apporté des ajustements aux encadrements en impliquant les ingénieurs réseau lors de ces activités. Toutefois, des encadrements restent à modifier pour officialiser ces changements. Par ailleurs, le sous-comité Attestation poursuit la rédaction d'un guide visant à encadrer les activités de surveillance et d'attestation de conformité, avec une mise en vigueur prévue à l'automne. Enfin, le sous-comité GTN a repris ses travaux afin d'élaborer une liste de produits numériques et les documents d'ingénierie devant être réalisés ou supervisés par un ingénieur. Bien que plusieurs éléments fassent désormais consensus, certaines zones grises demeurent et font l'objet de travaux en cours.

## GRIEFS

Cette d'année, le syndicat a déposé quatre griefs, dont deux collectifs, un syndical et un individuel et a conclu dix règlements. En raison de la nouvelle Loi no 101 (2025, chapitre 28) *Introduction de modifications sur les lois du travail*, le syndicat mène des rencontres intensives visant à résoudre le plus grand nombre possible de dossiers.

## JURIDICTION ET RECOURS À L'EXTERNE

En 2026, 26 départs ont été analysés: 4 % des départs sont attribués à des démissions tandis que les départs à la retraite représentent 38 %. Les autres départs sont des exclusions prévues par la convention collective. De plus, 60 % des départs sont des membres de N2, suivis par 1 % pour le N1 et 1 % pour le N3. Un seul départ pour une classe 7 et aucun pour le N4. Outre les retraites, les autres membres ont soit rejoint une autre accréditation syndicale, soit intégré des postes de direction.

## NOMINATIONS

\*renouvellement

- Sébastien Guillon, comité Avantages sociaux \*
- Renaud Hould, comité Griefs \*

## PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL

Le prochain conseil syndical aura lieu le mercredi 10 juin 2026 à 17 h.

## APPORTEZ VOTRE CONTRIBUTION AU SPIHQ!

Sections	Postes vacants	<p><b>Un poste vous intéresse ?</b> Informez le secrétaire du SPIHQ (<a href="mailto:secretaire@spihq.qc.ca">secretaire@spihq.qc.ca</a>) de vos objectifs et motivations et</p> <p><b>Pour les sections :</b> mettre en copie les délégués et délégués substitués en poste.</p> <p><b>Pour les comités :</b> mettre en copie le responsable du comité concerné (<a href="http://www.spihq.qc.ca">www.spihq.qc.ca</a> onglet « Comités ») Les nominations sont entérinées par les conseils.</p>
Montréal Centre-ville	1 délégué et 9 délégués substitués	
Richelieu-Beauharnois	2 délégués substitués	
Québec	2 délégués substitués	
Comités	Postes vacants	
Avantages sociaux	1	
Communications et formation syndicale	3	
CTTA	1	
Griefs	1	
Nomination	1	
Recrutement	3	
Traitement Plaintes	3	

**Coordonnées du SPIHQ**  
Tél. : 514 845-4239 ou 1 800 567-1260  
Télec : 514 845-0082  
[spihq@spihq.qc.ca](mailto:spihq@spihq.qc.ca) - [www.spihq.qc.ca](http://www.spihq.qc.ca)

**Voilà une belle occasion de contribuer à l'essor du syndicat tout en acquérant une expérience enrichissante !**

**Pour plus d'information, veuillez communiquer avec votre délégué**

Prenez note que Les Échos du conseil sont disponibles au [www.spihq.qc.ca/](http://www.spihq.qc.ca/)  
à l'onglet « Documents » dans la section réservée aux membres